

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-25-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°84-43 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 19,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2021/07/17-18 du Conseil d'administration du 17 juillet 2021,

Vu la délibération n°2015/04/21-11 du Conseil d'administration du 21 avril 2015,

Vu la délibération n°2017/06/27-05 du Conseil d'administration du 27 juin 2017,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique en sa séance du 18 mai 2021,

Considérant que l'établissement n'a pas reçu de candidature de congé pour projet pédagogique (CPP) ;

Considérant qu'il est proposé de basculer les crédits liés aux demandes CPP vers une augmentation du contingent de CRCT pour porter celui-ci à 40 semestres ;

DECIDE :

OBJET : Modification du contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)

Le Conseil d'administration approuve le versement des crédits liés aux demandes CPP vers l'augmentation du contingent de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) afin de porter celui-ci à 40 semestres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 22 juin 2021,


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université